



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

insertion professionnelle et sociale

Question au Gouvernement n° 1367

[Texte de la question](#)

ACCÈS À L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. le président. La parole est à Mme Véronique Massonneau, pour le groupe écologiste.

Mme Véronique Massonneau. Ma question s'adresse à Mme la ministre chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, et j'y associe ma collègue Barbara Pompili.

Madame la ministre, depuis lundi, des hommes et des femmes sont mobilisés dans le cadre de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées. Ces personnes organisent des rencontres entre recruteurs et travailleurs handicapés, préparent des candidats à l'emploi, accompagnent et conseillent des entreprises afin de faciliter l'insertion de salariés handicapés.

Ce rendez-vous national, organisé par l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, doit tous nous concerner. Plus d'une personne en situation de handicap sur cinq est aujourd'hui privée d'emploi. C'est deux fois plus que la moyenne nationale et ce décalage ne cesse de croître depuis 2008.

Chacun sait que le tremplin pour l'emploi, c'est la formation. Aujourd'hui encore, trop de jeunes handicapés sont victimes d'une sorte d'autocensure, un phénomène qui les amène à faire des choix d'orientation par défaut, à suivre une formation qui ne leur convient pas. Accompagner les jeunes handicapés dans leurs parcours de formation, les conforter dans la prise de conscience de leurs capacités, et ce dès le collège, c'est indispensable.

Il faut tout autant faciliter l'insertion des salariés handicapés dans l'entreprise, lors de l'embauche, en aidant les employeurs à réviser une perception souvent tronquée de l'employabilité des personnes handicapées, mais aussi lors de l'accueil de ces dernières dans les équipes de travail, ce qui peut nécessiter des formations du personnel accueillant.

Voilà pourquoi les actions menées cette semaine sont si importantes. Voilà pourquoi elles doivent trouver un écho politique auprès du Gouvernement et du Parlement. Aussi, madame la ministre, pouvez-vous nous présenter la politique que vous comptez mettre en œuvre en faveur de l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe écologiste et sur quelques bancs du groupe RRDP.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.

Mme Marie-Arlette Carlotti, *ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.* Madame la députée, la priorité du Gouvernement, vous le savez, c'est l'emploi. L'emploi pour l'ensemble des travailleurs de notre pays...

M. Franck Gilard. Eh bien, c'est raté !

Mme Marie-Arlette Carlotti, *ministre déléguée*. ...et bien sûr pour les personnes en situation de handicap.

La situation que j'ai trouvée, en arrivant aux responsabilités, c'est 380 000 travailleurs handicapés inscrits à Pôle emploi et un taux de chômage de 22 %. Il existe certes une obligation d'employer 6 % de travailleurs handicapés pour les entreprises de plus de vingt salariés, mais ce chiffre est loin d'être atteint.

C'est pourquoi, dans le cadre du comité interministériel du handicap que le Premier ministre a réuni le 25 septembre dernier, nous avons pris des initiatives. Nous avons décidé de nous attaquer aux facteurs structurels. Comme vous l'avez dit, il s'agit d'abord et avant tout de la formation, car c'est principalement le faible niveau de qualification des travailleurs handicapés qui explique leur niveau de chômage élevé.

Cela passe tout d'abord par l'école, depuis l'école primaire jusqu'à l'université. Nous avons déjà apporté des réponses, elles sont en train d'être mises en œuvre : les assistants de vie scolaire, les classes dédiées, mais aussi, désormais, une stratégie consacrée aux personnes handicapées dans les universités.

Dans le cadre de la négociation entre les partenaires sociaux sur la formation professionnelle et de la concertation sur l'alternance, nous avons également proposé des items, de manière que la situation des travailleurs handicapés soit prise en considération et qu'elle entre dans le projet de loi que nous vous présenterons.

La formation spécialisée sera réformée. Nous avons besoin de la moderniser et de l'adapter aux besoins des entreprises, pour qu'elle débouche sur l'emploi. Il y a bien sûr aussi la question du maintien dans l'emploi. Nous aiderons les travailleurs handicapés indépendants, les jeunes créateurs d'entreprise. Nous essaierons de sortir plus facilement les travailleurs des ESAT et des entreprises adaptées pour qu'ils entrent dans les entreprises ordinaires. Gagner la bataille de l'emploi, cela ne se fera qu'en menant aussi la bataille pour les emplois des salariés handicapés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe écologiste.*)

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Massonneau](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1367

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 novembre 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 novembre 2013](#)